



Accélérateur de compétences

Risques Chimiques et Industriels NIVEAU 2

FSEE Niv 2 - FORMATION SÉCURITÉ ENTREPRISES EXTÉRIEURES DES PERSONNELS INTERVENANT DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES ET PÉTROCHIMIQUES NIVEAU 2

« Stage conforme à la DT 40 R7 de janvier 2013 de l'Union des Industries Chimiques »

PUBLIC :

Tout le personnel d'encadrement d'entreprises extérieures signataires des documents de travail, plan de prévention, dans les usines chimiques et pétrochimiques.

PRÉ-REQUIS :

Le stagiaire devra être titulaire d'un certificat de niveau 1 en cours de validité (- de 3 ans). Français lu, écrit, parlé + une pièce d'identité.

OBJECTIFS :

- Informer et responsabiliser les personnels d'encadrement des entreprises extérieures sur les contextes particuliers dans lequel leur entreprise va exercer son activité de prestation dans une usine chimique ou pétrochimique.
- Aborder le cadre réglementaire d'une manière accessible : détailler les obligations du chef de chantier dans le cadre de la coactivité, informer sur les responsabilités civile et pénale.
- Développer le rôle des acteurs externes et internes de la sécurité (IT, CARSAT, OPPBTP, DP, CHSCT, etc...)
- Motiver à la nécessité de connaître et de faire appliquer les procédures de prévention spécifiques à chaque site, ou procédures particulières appliquées à certains travaux identifiés par l'E.U. comme étant sensibles.
- Faire acquérir, à des entreprises extérieures de tous corps de métier l'esprit de partenariat (information réciproque des travaux , qualité) et les bases d'une culture sécurité propre à l'industries chimiques.

DURÉE : 14 heures - 2 jours

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Groupe de 12 personnes (maximum 15 personnes avec supplément)

PEDAGOGIE :

La formation est dispensée par un animateur compétent et qualifié. Elle est réalisée à l'aide de support formation et de supports stagiaires sur cd ou papier. Les moyens utilisés seront les plus adaptés possibles pour permettre de visualiser les risques et les mesures de prévention applicables.

DEROULEMENT DE LA FORMATION :

1 - Introduction et objectifs : (1 heure 30)

– Présentation... – Vocabulaire... - Rôle et responsabilité de chacun... - La responsabilité pénale... - La coactivité... - L'accident du travail... - Les acteurs externes et internes de la prévention... - Les dangers liés aux industries chimiques et pétrochimiques....

2 – Rôle et mission du titulaire d'un certificat de niveau 2 : (1 heure 30)

– Identification des interlocuteurs dans l'entreprise utilisatrice... - Connaître les consignes de sécurité de l'EU... - Préparation et organisation du travail... - Information des exécutants... - Vérification de la mise en oeuvre des moyens de prévention des EU et EE... - Réactivité à tout changement de situation de travail.

3 – Risques liés à la coactivité : (4 heures)

- Risques liés à la coactivité entre les Entreprises Extérieures... - Risques liés à la coactivité entre l'Entreprise Utilisatrice et les entreprises extérieures... - Rappel du rôle et de la mission d'un niveau 2...

- Risques génériques : chimiques..., feu et travaux à chaud, électricité, équipements de travail, bruit, circulation, travaux en hauteur, manutention manuelle et mécanique, désordre, produits CMR, pression, nettoyage haute pression, sablage, travaux en espaces confinés, rayonnements ionisants/non ionisants, Explosion ATEX, électricité statique...

4 – Organisation de la prévention lors des interventions : (1 heure)

– Le plan de prévention... - Le protocole de sécurité... - Les autorisations de travail... - Les consignes et les modes opératoires... - La règle d'or.

5 – Étude de cas : (3 heures 30)

- L'étude de cas permet d'évoquer les points 2, 3, 4 au travers d'une application pratique avec participation et jeu de rôles.

6 – Réactivité / conduite à tenir en situation de travail dégradée : (30 min)

Gestion des situations de travail dégradée, et prise de décision selon deux cas :

1) Je corrige, j'informe mon personnel et je continue le travail.

2) J'ai besoin d'aide extérieur, j'arrête le travail avec mise en sécurité. Information de l'EU pour action correctives.

7 – Évaluation des connaissances des stagiaires : (1 heure)

De 20 questions : 10 questions sous formes de Q.C.M sur 10 points et 10 questions ouvertes sur la pratique du travail sur 10 points.

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Test écrit de 20 questions avec 3 question éliminatoires. Note minimum 15/20

VALIDATION DES ACQUIS :

A l'issue de la formation, si réussite au test, l'organisme délivrera à l'employeur un certificat de Niveau 2.

Durée de validité : 4 ans

Recyclage obligatoire avant les 4 ans sinon formation initiale de Niveau 1 et Niveau 2 soit 3 jours